



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 mars 2020

Zones humides, zones utiles pour votre commune : des actions concrètes que vous pouvez engager dès maintenant

Zones humides : des alliées pour vos territoires

Lorsqu'elles sont préservées, **les zones humides** – marais, tourbières, prairies et forêts humides, lagunes, mangroves – **sont vos alliées, y compris au plan économique** au regard de l'analyse coûts-bénéfices globaux.

En effet, le réseau des zones humides, en maillage avec les espaces naturels, contribue fortement à un bon fonctionnement et à une régulation des milieux et à la biodiversité associée. Il contribue en ce sens **à augmenter la résilience de votre territoire face aux inondations et submersions marines, mais également aux sécheresses, aux pollutions.**

Les zones humides contribuent également au bien-être et à la santé des citoyens. Elles participent à la constitution d'espaces de quiétude et de calme, de zones rafraichissantes en période de chaleurs ou canicules, à la purification de l'air. Elles constituent une composante importante de la qualité de vie et du climat social apaisé.

Soyez le porteur d'une politique ambitieuse de préservation des zones humides, en adéquation avec les enjeux et les préoccupations des citoyens.

Pour les élections municipales de 2020, devenez des ambassadeurs des zones humides en intégrant 7 objectifs au sein de votre programme électoral et en vous engageant à les mettre en place durant votre mandat.





OBJECTIF 1

Soyez plus efficace en intégrant les zones humides dans votre action de prévention des risques d'inondation

Les inondations constituent le premier risque naturel en France. Plus d'1 million de personnes vivent en zones potentiellement inondables en France et c'est une préoccupation majeure des Français.

Les zones humides constituent une opportunité pour agir sur le risque inondations de manière plus résiliente, et à des coûts bien moindre que des solutions s'appuyant uniquement sur des ouvrages de protection.

Il est également important de **favoriser la pénétration de l'eau dans les sols** en mettant en œuvre des techniques dites alternatives de gestion des eaux pluviales : jardins de pluie, noues d'infiltration, tranchées drainantes... Ces techniques présentent des avantages que n'ont pas les techniques « grises » - retenue, bassin de stockage, etc.- : elles contribuent à la recharge des nappes d'eau, rafraîchissent les villes en été, les embellissent et réintroduisent la nature dans notre cadre de vie et sont souvent moins chères à mettre en place et entretenir.

« La première priorité désignée par les Français pour limiter les risques d'inondation est d'interdire les constructions en zone humide (Baromètre de l'opinion : édition 2018 - Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : Qu'en pensent les Français ?) ».

OBJECTIF 2

Intégrez les inventaires des zones humides dans les PLU(i)

Pour être préservées et constituer un réseau efficace, les zones humides doivent être intégrées dans les politiques d'aménagement du territoire. **Les inventaires des zones humides**, pour lesquels vous pouvez vous appuyer sur les organismes spécialisés notamment les EPTB et les syndicats de bassin versant, **doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme et en premier lieu les PLU(i)**. Il est essentiel d'avoir une vision globale pour que les projets d'aménagement soient compatibles avec la stratégie de préservation des zones humides.

Il est également important de maintenir des **espaces verts avec des zones humides et de mettre en place des trames vertes et bleues sur votre commune.**

OBJECTIF 3

Protégez les espaces naturels de votre commune des dépôts sauvages

Un dépôt de déchets ménagers, de déchets verts, de gravats ou simplement de terre perturbe le fonctionnement des zones humides. Ces dépôts modifient la circulation de l'eau et peuvent être source de pollution, ce qui augmentera le risque d'inondation et réduira la qualité de la ressource en eau de votre territoire. **Informez vos concitoyens, mobilisez vos agents de police municipale ou rurale et organisez des opérations collectives de nettoyage.**

Les zones humides en bon état peuvent faire la différence. Dans l'intérêt du bien-être des générations futures, gardons-les propres et fonctionnelles.



OBJECTIF 4

Améliorez la connaissance et communiquez sur les zones humides et leurs services : on protège mieux ce que l'on connaît bien !

Les zones humides sont des milieux très riches et très utiles de plus en plus reconnus. Elles peuvent être des atouts pour vos démarches de valorisation et de **reconnaissance de votre territoire**.

Mettez en avant vos zones humides et votre action en leur faveur dans vos démarches pour obtenir des labels comme Ville et village fleuries, Plus beau village de France, Ville et pays d'art et d'histoire, Ville Ramsar ou encore Ville nature - territoire engagé pour la nature.

Expérimentez des aires terrestres et/ou marines éducatives pour placer les enfants au cœur d'actions citoyennes sur le territoire de leur école.

Le label « VILLE DES ZONES HUMIDES ACCREDITÉE PAR LA CONVENTION DE RAMSAR »

Ce label récompense les collectivités qui, ayant sur leur territoire un site Ramsar, ont mis en place des politiques engagées de gestion durable des milieux humides. En France, les villes de Amiens (Somme), Courteranges (Aube), Pont-Audemer (Eure), Saint-Omer (Pas-de-Calais) sont les premières lauréates de ce réseau qui devrait s'élargir au fil des ans.

OBJECTIF 5

Utilisez des terreaux sans tourbes pour une gestion durable des espaces verts

La tourbe utilisée dans les espaces verts est une ressource limitée et non renouvelable à l'échelle d'une vie puisque son extraction implique la destruction des tourbières. **Or il est possible d'utiliser des produits de substitution sans tourbe disponibles sur le marché ou issus du compostage.** Les tourbières sont des écosystèmes uniques et riches, avec des rôles majeurs dans la purification de l'air et de l'eau, dans le stockage du CO₂, dans la régulation des conditions climatiques locales. **Les tourbières stockent et séquestrent 3 fois plus de carbone que les forêts tropicales et ne couvrent que 3% de la planète.**

Sensibilisez vos services municipaux et vos prestataires aux enjeux des tourbières, incluez un critère « terreau sans tourbe » dans les clauses de vos marchés publics.

OBJECTIF 6

Exonérez vos administrés de la taxe foncière non bâti sur les zones humides

L'exonération de la taxe foncière non bâti sur ces milieux permet de soutenir les propriétaires qui mettent en œuvre des pratiques de gestion durable des zones humides. De ce fait, le patrimoine naturel de la commune est préservé, ainsi que les services rendus (lutte contre les inondations, recharge des nappes d'eau, etc.). La liste des parcelles pouvant en bénéficier est dressée par le maire.

Appliquez des mesures d'incitation économiques et financières comme l'exonération de la taxe foncière non bâti, pour vos concitoyens et entreprises afin de préserver et de restaurer les zones humides. Encouragez la prise de conscience du public de l'importance des zones humides avec cette exonération.



OBJECTIF 7

Participez à la protection des espèces

Les zones humides, qui accueillent une biodiversité très riche et variée, sont les milieux naturels les plus menacés au monde et en France. En protégeant les berges de vos ruisseaux, en restaurant vos mares, en naturalisant vos bassins, **vous contribuerez à répondre à l'urgence écologique et aux attentes de vos concitoyens comme l'ont montré les récentes enquêtes d'opinion.**

Protégez votre patrimoine naturel.

La Tribune, 2019. 85% des Français mettent l'environnement au cœur des municipales

« Quelle que soit leur sensibilité politique, 85 % des Français souhaitent que les questions environnementales occupent une « place importante » dans les propositions des candidats de leur commune. »

Source : Elabe, 2019. Les Français et l'environnement : un changement de paradigme

Contacts presse :

Denis Berlemont

Association Ramsar France

communication@ramsarfrance.fr

05 46 82 12 69

Katia Lombardini

Pôle-relais lagunes méditerranéennes - Tour du Valat

lombardini@tourduvalat.org

04 90 97 29 56